

Gazifère Inc.
Plan d’approvisionnement gazier
2021-2022-2023-2024

Le Règlement sur la teneur et la périodicité du plan d’approvisionnement entré en vigueur en août 2001 exige que tout titulaire d’un droit exclusif de distribution de gaz naturel prépare et soumette à l’approbation de la Régie de l’énergie (Régie) son plan d’approvisionnement.

Afin de répondre à cette exigence, Gazifère compte d’abord présenter le contexte particulier dans lequel la compagnie évolue et comment elle satisfait les besoins en gaz naturel de ses marchés.

Gazifère n’a pas de service d’approvisionnement gazier et n’a donc pas de plan d’approvisionnement comme tel.

En effet, outre les approvisionnements en gaz naturel renouvelable (ci-après « GNR »), l’unique fournisseur de gaz naturel de Gazifère est Enbridge Gas Inc. (ci-après « Enbridge ») qui fournit le gaz sous le tarif 200. Le tarif 200, introduit le 1^{er} octobre 1991, est un tarif de service en gros qui s’applique à tous distributeurs désirant transporter le gaz dans le système de distribution d’Enbridge vers différents territoires, à l’extérieur de la franchise d’Enbridge. Le 1^{er} octobre 1991, Gazifère a conclu une entente avec Enbridge pour refléter l’introduction du tarif 200 qui, depuis, se renouvelle d’année en année à moins qu’une des deux parties y mette fin.

Gazifère, qui se trouve sur la rive québécoise, est donc devenu un client d’un distributeur ontarien desservi à partir de la rive ontarienne. C’est la raison pour laquelle, à cette même date, soit le 1^{er} octobre 1991, Gazifère a aussi signé un contrat de transport avec Niagara Gas Transmission (Niagara) afin de transporter le gaz de la rive ontarienne à la rive québécoise. La base de facturation pour ce service est le coût de service de Niagara.

Ces deux contrats d’approvisionnement gazier ont été approuvés par la Régie du gaz naturel dans sa décision D-92-28 du 28 septembre 1992 et du 6 novembre 1992 (motifs).

Gazifère obtient donc tous ses services d’approvisionnement gazier, à l’exception du GNR, d’Enbridge par le biais du tarif 200 :

- Fourniture du gaz naturel incluant le gaz de compression
- Transport sur TCPL
- Équilibrage de la charge

Gazifère Inc.
Plan d’approvisionnement gazier
2021-2022-2023-2024

Le tarif 200 a aussi permis à Gazifère d’offrir, dès l’année témoin 1991-1992, le service-T à ses clients. En effet, Enbridge accepte de céder de façon temporaire sa capacité sur TCPL aux clients de Gazifère qui optent pour le service-T. Pour l’année financière se terminant au 31 décembre 2019, 23,25 % des volumes livrés par Gazifère étaient en service-T.

Le tarif 200 répond donc, pour le moment, à tous les besoins en approvisionnement gazier de Gazifère.

Dans sa décision D-2017-028, la Régie demande à Gazifère de faire un suivi sur l’évolution du contexte gazier et du marché en amont des approvisionnements gaziers. Ce suivi est déposé comme pièce GI-19, document 1.1.

Le tableau suivant présente les volumes associés au plan d’approvisionnement gazier de Gazifère pour les années 2021 à 2024. Ce plan a été élaboré suite à la mise à jour de la prévision globale du nombre de clients prévus, effectuée pour les années 2021 et 2022.

Enfin, Gazifère souhaite également informer la Régie qu’elle n’a pas, à ce stade, conclu d’entente lui permettant de combler une partie de ses besoins d’approvisionnement en GNR pour les années 2021 et suivantes. Des négociations avec des fournisseurs sont en cours et Gazifère estime qu’il est peu probable qu’elle n’arrive pas à conclure une entente d’approvisionnement en GNR. Par ailleurs, le service d’approvisionnement gazier reçu via le tarif 200 est équivalent à un service de dernier recours similaire au service de gaz de réseau. C’est donc dire que si le volume de GNR requis n’était finalement pas disponible, le tarif 200 serait alors utilisé pour compenser le manque d’approvisionnement gazier découlant d’un potentiel contrat de GNR. Cette situation pourrait devenir problématique lorsque les besoins en GNR seront plus importants. À ce stade, toutefois, cela ne crée pas d’enjeu d’approvisionnement.

Le plan d’approvisionnement a donc été modifié afin de refléter les volumes en GNR qui seront requis conformément au *Règlement concernant la quantité de gaz naturel renouvelable devant être livrée par un distributeur* (ci-après le « Règlement »). La preuve relative à la stratégie d’approvisionnement en GNR sera déposée dans le cadre de la phase 3 du présent dossier, à la fin du mois d’août 2020.

La quantité minimale de GNR à intégrer au plan d’approvisionnement pour 2021 représente 1 % des volumes totaux, tel que stipulé à l’article 1 du Règlement. Pour 2022, Gazifère a prévu, aux fins de sa prévision volumétrique, la même quantité de GNR qu’en 2021 puisque l’obligation minimale demeure à 1 % et que pour calculer le besoin correspondant spécifiquement à l’année 2022, les volumes réels de l’année 2021 seront requis. Pour les années 2023 et 2024, Gazifère a multiplié par deux le besoin en GNR identifié pour l’année 2021 puisque le Règlement prévoit l’obligation de livrer annuellement une quantité minimale de GNR équivalente à 2 % des volumes totaux à compter de l’année 2023.

Gazifère Inc.
Plan d'approvisionnement gazier
2021-2022-2023-2024

	Approvisionnement gazier			10³m³
	2021	2022	2023	2024
Résidentiel	78,613	79,579	80,639	81,700
Commercial	73,557	79,307	81,218	83,129
Industriel	43,174	43,174	43,174	43,174
	<u>195,345</u>	<u>202,061</u>	<u>205,032</u>	<u>208,003</u>
PGEÉ (1) - Résidentiel	4,947	4,989	5,031	5,073
PGEÉ (1) - Commercial	3,793	4,134	4,475	4,816
	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>
Ventes totales	<u>186,604</u>	<u>192,937</u>	<u>195,526</u>	<u>198,114</u>
GNR (2)	1,902	1,902	3,805	3,805
Tarif 200 et Service T	<u>184,702</u>	<u>191,035</u>	<u>191,721</u>	<u>194,310</u>

Note (1): Réduction de volumes provenant du Plan global en efficacité énergétique depuis son introduction en 2001.

Note (2): L'approvisionnement en GNR est primaire, le reste du volume d'approvisionnement de Gazifère provient du tarif 200 d'Enbridge Gas.